



**CERDACFF - Centre d'études et de recherche en droit  
administratif, constitutionnel, financier et fiscal**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDACFF - Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02030327

**HAL Id: hceres-02030327**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030327>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études et de Recherche en Droit

Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal

CERDACFF

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Hélène Pauliat, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherche en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal
Acronyme de l'unité :	CERDACFF
Label demandé :	EA
N° actuel :	EA 7267
Nom du directeur (2016-2017) :	M. Christian VALLAR
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	M. Christian VALLAR

## Membres du comité d'experts

Présidente :	M <sup>me</sup> Hélène PAULIAT, Université de Limoges
Experts :	M <sup>me</sup> Hélène GAUDIN, Université Toulouse Capitole M <sup>me</sup> Albane GESLIN, Sciences-Po Lyon M. Jean-Éric GICQUEL, Université Rennes 1 M. Xavier MAGNON, Aix-Marseille Université (représentant du CNU)
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Sébastien BERNARD
Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Jeanick BRISSWALTER, Université de Nice Sophia Antipolis
Directrice de l'École Doctorale :	M <sup>me</sup> Pascale STEICHEN, ED n° 513, « Droit et sciences politiques, économiques et de gestion » (DESPEG)

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le CERDACFF est une unité relativement récente, puisqu'elle a été créée en mars 2012 ; une ancienne unité, le LARJEPTAE (Laboratoire de recherche et d'études juridiques et politiques sur les transformations de l'administration et de l'État), devenue ERMES (Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés), a orienté progressivement ses thématiques de recherche vers la science politique et l'histoire du droit, délaissant ainsi le champ du droit public. La création du CERDACFF visait à satisfaire la demande formulée par des enseignants-chercheurs de droit public de l'Université de Nice, d'une unité de recherche de droit public interne généraliste. Cette origine explique le spectre scientifique assez large (droit administratif, droit constitutionnel, droit financier, droit fiscal, droit des collectivités territoriales) de l'unité qui connaît toutefois une orientation marquée vers le droit de la sécurité. Le positionnement géographique de cette unité a favorisé ses relations internationales et le souhait de mener des recherches comparatives.

Cette unité occupe plusieurs salles dans un immeuble situé sur le campus Trotabas de l'Université de Nice - Sophia Antipolis.

### Équipe de direction

L'organigramme de l'unité mentionne un directeur, M. Christian VALLAR, et une directrice-adjointe, Mme Pauline TÜRK (désignée au 1<sup>er</sup> janvier 2016). La directrice-adjointe a pour mission de seconder le directeur dans certaines missions (encadrement et soutien aux doctorants entre autres).

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

### Domaines d'activité

Sécurité, Droit public

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	13	15
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	1	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	4	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	
N7 : Doctorants	40	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>60</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	11
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0
Nombre d'HDR soutenues	0

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Unité récente bénéficiant d'une dotation relativement faible, le CERDACFF est structuré autour de deux thèmes : la Sécurité nationale et les Collectivités publiques, ce dernier thème étant lui-même divisé en trois axes transversaux distincts (Territoires, Gouvernance et contrôles, Finances et fiscalité).

L'équipe est cohérente et travaille en pleine collaboration, échange. Une attention particulière doit être portée à la stabilisation des effectifs de l'unité, qui doit rester au minimum à son chiffre actuel, au risque peut-être de remettre en cause sa visibilité et son activité. Compte tenu de la faiblesse de ses effectifs, l'unité peut éprouver des difficultés à construire une véritable politique des ressources humaines, qui lui permettrait de soutenir sa politique scientifique et la stratégie qui l'accompagne. Il est en effet délicat, sur un ou deux postes, de les affecter au renforcement de tel ou tel thème, même si le choix a été fait, pour l'année à venir, de renforcer l'axe finances et fiscalité (un poste de professeur et un poste de maître de conférences), qui a fait, pour partie, la notoriété de l'Université de Nice. L'unité bénéficie d'un personnel contractuel dont le poste doit être mis au concours (catégorie B ou C) pour stabiliser les moyens humains de l'équipe.

Un effort a été fait pour établir une réflexion sur l'activité scientifique de l'équipe. Il est clair que la volonté a été d'être visible sur le plan national essentiellement. Si l'activité scientifique apparaît donc largement satisfaisante sur le plan quantitatif, il est nécessaire que l'unité s'attache à mieux définir sa politique de publications en lien avec sa politique scientifique. Le nombre de colloques est important, ce qui est le gage d'une visibilité évidente, mais pose problème au regard de la diversification des supports éditoriaux, au regard de l'activité consacrée à la recherche fondamentale, à l'accompagnement des doctorants pour les faire accéder à la qualification aux fonctions de maître de conférences, etc. Le risque est une dispersion des membres de l'unité sur des thèmes multiples, en lien certes avec les deux problématiques générales, mais souvent connexes. Une vraie stratégie scientifique permettrait de rationaliser l'ensemble des manifestations scientifiques, de mieux les cibler, d'organiser des appels à communication tant au plan national qu'au plan européen ou international.

L'unité a produit un nombre de docteurs pleinement satisfaisant au regard de ses effectifs ; tous les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) s'impliquent dans l'encadrement des doctorants. L'accueil des doctorants ne pose guère de difficultés, sauf à assurer une coordination pertinente avec l'école doctorale pour l'allocation des financements. L'unité a conscience du fait que l'effort doit désormais porter sur la formation par la recherche mais surtout par l'accompagnement des docteurs vers des carrières académiques ; à ce titre, les réflexions qui devraient conduire à ouvrir un parcours recherche dans un master 2 droit public interne général permettront de constituer un vivier de doctorants, et de les amener ensuite à une qualification. Le processus d'inscription en thèse mériterait une formalisation précise, et ce en lien avec l'école doctorale. Malgré de nombreuses collaborations et coopérations internationales, l'unité ne fait état que d'un nombre de cotutelles de thèses limité ; elle ne répondait pas jusqu'alors aux appels à projets nationaux ou européens, élément qui doit être notablement développé (une réflexion est en cours). Les partenariats avec le monde socio-économique existent, ils mériteraient d'être développés sur l'un des deux thèmes.

La politique scientifique devrait dépasser une approche en opportunité. L'organisation des manifestations scientifiques, des journées d'études, etc., devrait répondre à une vraie logique scientifique et ne pas être tributaire de la demande des partenaires ou de l'actualité sur tel ou tel sujet. Les projets de l'unité font ainsi apparaître les thématiques à traiter, mais ne déterminent pas le nombre de colloques projetés, leurs thèmes, ce qui pourrait conforter et légitimer la démarche scientifique et assurer la diffusion des résultats.

Le comité d'experts relève cinq points forts :

- une thématique (Sécurité nationale) de l'unité très visible ;
- une cohérence des membres de l'équipe ;
- des soutenance de thèses nombreuses au regard des effectifs de l'unité ;
- des collaborations nationales et internationales pertinentes ;
- un ancrage scientifique reconnu.

Le comité d'experts attire également l'attention sur cinq axes d'amélioration :

- une politique scientifique peu lisible, avec une dispersion prononcée à travers des colloques ;
- une formation par la recherche à renforcer ;
- une formalisation des partenariats et des coopérations à effectuer ;
- un accompagnement des doctorants à faire évoluer dans une perspective académique, l'accompagnement des docteurs souhaitant soutenir une HDR étant également souhaitable ;
- une formalisation des processus de décision à établir.